

UNE FRONTIÈRE POUR LES PYRÉNÉES : L'ÉPISODE TROP MÉCONNU DE LA COMMISSION TOPOGRAPHIQUE FRANCO-ESPAGNOLE CARO-ORNANO (1784-1792)¹

par Jean-Yves Puyo

Université de Pau et des Pays de l'Adour,
laboratoire PASSAGES (UMR 5319)
jean-yves.puyo@univ-pau.fr

et Jacobo García Álvarez

Universidad Carlos III de Madrid.
jgalvare@hum.uc3m.es

Le traité des Pyrénées de 1659, en fixant définitivement les droits français sur le Roussillon, faisait pour la première fois de la chaîne des Pyrénées la limite de démarcation entre les deux voisins. Ce même texte prévoyait une délimitation rapide de ligne frontalière par l'envoi sur le terrain, dans le mois suivant la signature, d'une commission bipartite ; et si un accord eut bien lieu pour la partie orientale des Pyrénées (avec le traité de Livia, signé le 12 novembre 1660), le reste de la chaîne des Pyrénées demeura sans ligne frontalière clairement fixée. Or, dès les décennies suivantes, on relève de nombreux incidents violents entre les communautés locales frontalières à propos des usages agro-sylvo-pastoraux de territoires vastes, tels que le massif forestier d'Iraty ou encore la vallée des Aldudes (Pyrénées occidentales). Pour les résoudre, les deux Etats multiplièrent l'envoi sur place de commissions communes, mais sans effets probants. Cette petite recherche a pour objectif de présenter la plus ambitieuse d'entre elles, à savoir la commission Caro-Ornano : malgré son échec final, elle constitue un moment important de la collaboration scientifique dans le domaine des levés topographiques, entre les ingénieurs-géographes et ingénieurs militaires des deux puissances officiellement alliées mais, dans les faits, le plus souvent sur la retenue.

By legally confirming the annexation of the Roussillon to the Crown of France, the Treaty of the Pyrenees of 1659 made the Pyrenees Mountains the dividing line between this kingdom and Spain for the first time. This same text provided for a rapid delimitation of the boundary which should be done by a joint commission to be sent on the ground in the month following the signing of the Treaty. However, although an agreement was achieved for the Cerdagne by means of the Treaty of Llívia (signed November 12, 1660), the rest of the Pyrenees remained without a clearly established border line. Under these circumstances, subsequent decades saw many violent incidents between border local communities with regard to agro-silvo-pastoral uses in large areas of the Western Pyrenees, such as the Iraty forest or the Aldudes valley. Along the 18th century, the two neighbouring states sent into the field several joint boundary commissions to solve those disputes, but none of them was successful. This small research aims to present the most ambitious of the Franco-Spanish boundary commissions created in the aforementioned century, namely the Caro-Ornano Commission (1784-1792). Despite its ultimate failure, this initiative constituted a remarkable milestone for scientific collaboration in the field of surveying between geographical engineers and military engineers from both powers (officially allied, but, in fact, usually looking each other with suspicion).

¹ Recherche réalisée dans le cadre du projet « Trazar la línea: teoría y práctica de las delimitaciones fronterizas luso-franco-españolas, 1750-1936 » (CSO2015-65301-P), financé par le ministère espagnol de l'Économie et de la Compétitivité.

Pour que tout l'axe Est-Ouest pyrénéen fasse office de frontière entre les États espagnol et français, il fallut attendre le traité des Pyrénées de 1659 fixant définitivement les droits français sur le Roussillon, territoire conquis militairement au début de ce même siècle (Capdevila, 2009). En ce qui concerne le tracé de la nouvelle frontière, l'article 42 de ce même texte recommandait, pour ligne générale, de se baser sur « les Monts Pyrénées [...] qui avoient anciennement divisé les Gaules des Espagnes »². Et si ce même article prévoyait de réunir dans le mois suivant la signature du même traité les deux commissaires représentant les royaumes en présence afin de « convenir de la division »³, la méthodologie pour déterminer la séparation entre les deux versants n'était pas actée, seul le recours « à la bonne foy » étant stipulé... Dans les faits et sur le terrain se posait donc la question d'une délimitation frontalière reposant sur la ligne de séparation des eaux, entre les versants nord (français) et sud (espagnols). Or, un tel recours s'avérait bien embarrassant, tantôt favorable aux Français (tels le Val d'Aran, les vallées andorranes ou encore la vallée des Aldudes, tous territoires situés en versant nord), tantôt aux Espagnols, en particulier en ce qui concerne la Haute-Cerdagne annexée en 1659 et le vaste massif forestier d'Iraty.

Selon le professeur français de géographie militaire Anatole Marga, les Pyrénées furent longtemps considérées comme « [...] à la fois la moins menacée et la plus forte de nos frontières » (Marga, 1879, p. 325). Si par des travaux passés nous avons montré que cette affirmation relevait du mythe (Puyo, 2009), il n'en demeure pas moins que la question de la matérialisation dans l'espace de la ligne frontalière pyrénéenne ne constitua pas une priorité pour les deux puissances voisines jusqu'au tout début du XVIII^e siècle : la multiplication des conflits frontaliers entre les populations locales, notamment dans les Pyrénées occidentales (massif forestier d'Iraty et surtout, au niveau de la vallée des Aldudes), poussa alors les deux États à lancer au cours du temps plusieurs opérations communes de levé topographique de l'espace frontalier, dans un premier temps centrées sur la vallée des Aldudes, puis étendues à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, afin de servir de base scientifique à la fixation de la ligne de séparation des deux pays.

L'histoire n'a retenu que la commission bipartite franco-espagnole Caro-Ornano (1784-1792), du nom de ses deux directeurs, un épisode encore mal connu alors qu'il s'avère du plus grand intérêt ; en effet,

premier essai dans l'histoire de levé topographique d'ensemble de cette zone frontalière pyrénéenne, après différents épisodes limités à des périmètres spatiaux très restreints, il reposait sur une collaboration étroite entre diplomates, ingénieurs et militaires des deux parties. Nous revisiterons ce moment singulier de la coopération scientifique franco-espagnole en nous concentrant sur deux aspects principaux. En premier lieu, il s'agira pour nous de dépeindre le contexte politique très particulier qui conduisit les deux puissances voisines à réunir plusieurs commissions bipartites à visées cartographiques durant tout ce XVIII^e siècle. Et en second lieu, nous dépeindrons rapidement quelques grandes caractéristiques qui firent de la commission Caro-Ornano un épisode majeur sur le plan de la démarche adoptée, reproduite ensuite par les commissions de délimitations frontalières réunies au XIX^e siècle dans toute la péninsule ibérique (García & Puyo, 2015).

À noter qu'il s'agira pour nous de dépasser le simple recours aux grands anciens ayant écrit sur la question - tels le colonel Berthaut (1902) pour les ingénieurs géographes militaires, ou encore les érudits pyrénéistes (Prudent, 1877 ; Saint Saud, 1912 ; ou Massie, 1934) - pour revenir aux sources de première main, à savoir les archives militaires et diplomatiques, tant espagnoles (Archivo Histórico Nacional et Archivo Cartográfico y de Estudios Geográficos del Centro Geográfico del Ejército, situés tous deux à Madrid) que françaises (Service Historique de la Défense – Vincennes, et Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères - La Courneuve), à ce jour encore en grande partie inédites.

La connaissance française topographique des Pyrénées : longtemps une quasi terra incognita

En premier lieu, pour la zone nord de la Péninsule, à savoir approximativement la rive gauche de l'Ebre, on retrouve la carte déjà ancienne des *Monts Pyrénées et partie des Royaumes de France et d'Espagne* (fig. 1), œuvre d'un ingénieur géographe, Roussel, associé à un ingénieur des fortifications, La Blottière. Publiée en 1730, elle est le résultat de presque 15 ans de travaux et se présente sous la forme d'un assemblage de 8 feuilles, à l'échelle au 1:216 000 (Burguño, 2007).

Toutefois, le résultat final fut alors jugé décevant à

2 Article 42 du traité des Pyrénées, extrait du *Traitez de Paix, de trêve, de neutralité, de confédération, d'alliance et de commerce, etc.*, F. Léonard, 1693, p. 19.

3 Dans les faits, il fallut attendre les traités successifs dits « de Bayonne » (1856, 1862, 1866 et 1868) pour que la délimitation du tracé frontalier, de l'Atlantique à la Méditerranée, soit « actée » par les deux parties.

4 Les relevés avaient été réalisés au 1:36 000, soit pour le résultat final une réduction au sixième par rapport aux minutes primitives.

l'époque même de sa publication⁴. En effet, l'original de la feuille consacrée au Roussillon, conservée par la Bibliothèque nationale de France, présente au dos l'annotation suivante, non signée : « Cette carte des Pyrénées répond bien mal et au but du gouvernement [connaître la frontière en prévision d'une guerre avec l'Espagne] et à la réputation de ses auteurs. Elle ne manque pas de détails, mais mal rendus [...] C'est un aperçu ou plutôt une reconnaissance qu'un détail motivé. Les montagnes y sont à la cavalière et les chaînes mal rendues » (Pelletier, 2002, p. 112). Si les renseignements de type « pratique » y abondent en effet (bourgs, villages et villes ; les routes, sentiers et cols ; etc.) avec une toponymie très abondante mais à l'orthographe peu sûre et si la localisation des sommets est relativement exacte, la représentation du relief s'avère totalement déficiente : pour ce faire, les auteurs utilisent la perspective dite cavalière, à savoir des séries de buttes accolées, sensées matérialiser reliefs et modelés. Enfin, la carte de Roussel et de La Blotière surreprésente les vallées et les cols, ce qui est alors très courant dans les documents cartographiques réalisés par les cartographes militaires : en zone de montagne, leur intérêt porte en priorité sur la possession des cols, que cela soit dans une optique de défense ou d'attaque. Ainsi, pour la partie comprise entre Bagnères de Luchon et la Méditerranée, La Blotière relève en 1719 pas moins de 76 cols, ports ou passages, dont 33 pour le seul Roussillon, 8 en Cerdagne, 13 pour le comté de Foix, 12 en Couserans, 5 en Comminges, plus 5 autres « [...] qui vont du Comminges en Aragon » : « Dans ce nombre de passages, il s'en trouve 7 où l'on pourrait faire passer du canon de batterie, 44 pour le passage des chevaux et 25 pour les gens à pied »⁵. Ce qui fait au final, uniquement pour la partie orientale de la chaîne, un très grand nombre d'axes à faire surveiller par la troupe en cas de conflit et ce, même si certains d'entre eux demeurent impraticables durant la mauvaise saison. Au final, l'auteur tempère toutefois ce simple constat arithmétique : « La connaissance que j'ai des Alpes et des Pyrénées m'a fait apercevoir que ces dernières montagnes sont en bien des endroits plus difficiles à traverser à l'exception de la partie du Roussillon »⁵.

Aussi, pendant des décennies, les missions allouées aux ingénieurs géographes français se cantonnent-elles principalement à l'amélioration de la connaissance des voies de traversée des Pyrénées, aux dépens de celle de ses hauts lieux topographiques. De ce fait, deux zones particulières rassemblent la plupart des travaux, à savoir les deux extrémités de la chaîne, atlantique et méditerranéenne, qui concentrent alors les principaux

axes de communication entre les deux royaumes. Par opposition, la zone centrale pyrénéenne reste très peu étudiée. C'est déjà le cas de la carte de Roussel et La Blotière, comme le souligne fort justement le grand spécialiste de l'histoire de la géographie française, Numa Broc : « On remarque que le Roussillon et le Pays Basque, plus faciles d'accès, sont plus riches en détails que les Pyrénées centrales » (Broc, 1978, p. 59).

Mais quoique imparfaite, cette carte, éditée par le Dépôt français de la Guerre, fut largement utilisée par les militaires français durant les campagnes de la Révolution et du Premier Empire, les Anglais faisant même paraître en 1809 une version se cantonnant au seul versant espagnol (Massie, 1934).

Une multiplication des tensions entre les communautés de l'espace transfrontalier (Pyrénées occidentales) – les premiers efforts bipartites pour délimiter une frontière

Si la carte de Cassini présente bien une limite séparant les deux royaumes, celle-ci demeure en fait fort théorique, la recherche d'une entente entre les deux parties quant à la reconnaissance bilatérale d'un tracé frontalier n'ayant pas encore abouti plus d'un siècle après la signature du traité des Pyrénées (Arvizu, 1983 ; 2001). Or, les incidents se multiplièrent tout au long du XVIII^e siècle dans la partie occidentale de la frontière, plus particulièrement dans les provinces basques du versant nord de la Soule (au sein du vaste massif forestier d'Iraty) et du Labourd, avec le cas épineux de la vallée des Aldudes. Jusqu'en 1512, ces mêmes territoires relevaient de la même entité politique, à savoir le Royaume de Navarre, à cheval sur les deux versants pyrénéens. Suite à la séparation, les problèmes d'usage ne manquèrent pas de voir le jour et ce, malgré les nombreux accords, appelés *faceries*, signés à l'échelon local entre les communautés voisines et destinés à gérer l'usage de ces espaces agro-sylvo-pastoraux. Par exemple, en ce qui concerne la vallée des Aldudes, pas moins de cinq communautés pastorales voisines se partageaient son usage, à savoir les habitants de la vallée de Baïgorry (versant nord) et ceux des vallées situées en versant sud (du Valcarlos, du val de l'Erro, de Roncevaux et de la vallée de Bastan). On note les premiers bornages frontaliers en 1556-1557, aux résultats réaffirmés par la capitulation royale signée au palais de l'Escurial en 1614

5 La Blotière, *Les cols, passages et ports qui vont de France en Espagne depuis la mer Méditerranéenne près de Collioure jusqu'au Royaume d'Aragon*, manuscrit, 1719. Service Historique de la Défense (SHD) [Château de Vincennes], Article 4, section 1, sous-section 6, carton 1.

6 *Ibid.*

entre les représentants des deux puissances : « Louis XIII parlant des montagnes en question, dit expressément qui sont sous notre obéissance, ce que ne dit point Philippe III, ce qui prouve clairement que ce prince ne crût pas pouvoir se servir de la même expression puisqu'il n'en fit point usage dans les pleins pouvoirs qu'il nomma. »⁶ Toutefois, ce texte, considéré alors comme trop obscur en de nombreux points et trop compliqué pour être aisément appliqué, n'eut que peu d'effets sur les tensions locales, les incidents se multipliant au cours du temps. Ainsi par exemple, alors que le texte de 1614 interdisait les constructions permanentes au sein de la vallée, deux villages allaient y voir le jour dans le siècle qui suivit, à savoir Notre-Dame des Aldudes et Urepel.

Des concertations locales entre plénipotentiaires des différentes parties s'attachèrent à éteindre les contestations les plus sensibles, mais souvent en vain. Ainsi par exemple, une convention en date de 1717 autorisait la vallée de Baztan à introduire, de jour uniquement, du bétail dans le territoire des Aldudes. Elle donna lieu en juillet 1717 à un bornage et au levé de la carte correspondante (fig. 2) par les sieurs Matis, géographe du roi de France, et Francisco de Mauleon, ingénieur militaire du roi d'Espagne. Toutefois, cet accord ne fut pas appliqué, repoussé par le roi Philippe V d'Espagne bien que ratifié par Philippe d'Orléans, régent du royaume de France⁷.

Ces efforts de conciliation se poursuivirent par la suite, au gré des incidents et autres vicissitudes frontalières. Ainsi, par exemple, courant 1737, les deux puissances s'entendirent pour réunir une commission spéciale chargée d'examiner différentes récriminations touchant à la zone de l'embouchure du fleuve frontalier, la Bidassoa⁸. Le royaume de France y délégua Salvat Lespès de Hureaux, lieutenant de la sénéchaussée de Bayonne, et son voisin espagnol, Antonio de Lisón. Les deux commissaires spéciaux se réunirent le 4 octobre à Hendaye et débutèrent des discussions qui se prolongèrent, en vain, jusqu'à la fin de janvier 1738. Les archives du ministère français des Affaires étrangères stipulent simplement qu'aucun accord entre les deux parties ne put être trouvé, sans que l'on en connaisse les raisons⁹. Toutefois, il demeure de

cet épisode une carte française en couleur du cours de la Bidassoa, en quatre feuilles à l'échelle 1 : 6646, levée par le Chevalier de Germain (ingénieur ordinaire du Roi), ainsi que divers projets de fortifications présents dans les archives militaires françaises.

Trente ans plus tard, les incidents violents se multiplièrent dans le massif forestier d'Iraty¹⁰ comme dans la vallée des Aldudes, l'anarchie étant alors galopante comme le souligne Eulogio Zudaire¹¹. Dans sa thèse doctorale, Fernando de Arvizu n'identifie pas moins de 59 incidents frontaliers majeurs intervenus entre 1717 et 1785 sur cette même zone¹² ! Par exemple, en 1751, des habitants du pays de Cize (versant nord) attaquaient des bergers navarrais originaires de la vallée d'Aezcoa et s'emparaient de 250 têtes de bétail. Quelques années plus tard, en 1768, les chanoines de Roncevaux (Navarre espagnole) incendiaient « 30 ou 40 bordes ou écuries » appartenant à la vallée de Baïgorry, maltraitant des bergers « [...] dont un mourut de ses blessures »¹³. En représailles, des habitants de Saint-Etienne de Baïgorry rasèrent des palombières situées sur le territoire de Burguette (Valcarlos), appartenant au chapitre de Roncevaux : « Les Chanoines de ce chapitre, très sensibles à la dégradation de l'emplacement où ils font annuellement la chasse des palonnes (sic) portèrent de grandes plaintes à Madrid »¹⁴.

Ces plaintes finirent par porter, les deux royaumes réunissant dès l'année suivante une nouvelle commission bipartite chargée de proposer un tracé frontalier pour la vallée des Aldudes, dirigée conjointement par le baron de Grandpré et le maréchal de camp Antonio Ricardos Carrillo. Elle réunissait des cartographes de métier, à savoir pour la partie française Louis-Charles Dupain de Montesson, ingénieur-géographe du roi de France, secondé par les sieurs Roger et Chauchart, et pour la partie espagnole, les ingénieurs militaires Leandro Badarán, Joaquín del Pino, Juan Daguillon et Juan Abellán. Le baron de Grandpré suivra cette question frontalière pendant de nombreuses années, notamment comme émissaire auprès de la cour d'Espagne, nous laissant un témoignage précieux de ces discussions

7 Baron de Grandpré, *Mémoire sur la frontière de Navarre et sur l'affaire des Aldudes*, manuscrit de 92 pages daté du 16 mai 1776 (p. 20). SHD, Article 4, section 3, sous-section 2.

8 « [...] no entró en vigor, ya que aunque fue ratificado por el rey de Francia, Felipe V le negó su aprobación. » F. de Arvizu, « Frontera y fronterizos : el caso de los Aldudes (Pirineo de Navarra) », 2001, p. 23.

9 Cette commission se voyait chargée de « [...] régler les limites de la France et d'Espagne depuis la mer océane jusqu'à Enderlazte ». SHD, Anonyme, Article 4, section 3, sous-section 2.

10 Affaires étrangères, *Mémoires et documents, France*. Vol. 359, fol. 190 et suivants.

11 En 1761, l'*alcade* (maire) de Salazar réussit à vendre l'exploitation de la forêt d'Iraty au gouvernement espagnol ; l'émoi causé côté français fut tel que, par prudence, des soldats espagnols furent envoyés protéger les bûcherons navarrais, avant que les autorités françaises n'obtinssent temporairement satisfaction avec la suspension des coupes dans les périmètres forestiers revendiqués par les communautés nord.

12 « La anarquía continuaba galopando por ambas vertientes ». Eulogio Zudaire, 1967, p. 70.

13 Fernando de Arvizu, 1992, p. 222.

14 Baron de Grandpré, *Mémoire sur la frontière de Navarre et sur l'affaire des Aldudes*, manuscrit de 92 pages daté du 16 mai 1776 ; SHD, Article 4, section 3, sous-section 2.



Figure 1 : Détail de la Carte générale des Monts Pyrénées, et partie des Royaumes de France et d'Espagne, par Roussel et La Blottière (Paris, Dépôt des Fortifications, 1730), feuille 7. Source : Bibliothèque Nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7710039q>



Figure 2 : Minute du bornage du territoire du Burguet et des monts d'Aldudes, 1717. Archives Départementales des Yvelines, cote A274.

plus que difficiles entre les deux parties... Ainsi, après avoir proposé d'asseoir le nouveau tracé frontalier « [sur] la suite de hauteurs qui sépare les eaux coulant vers la France d'avec celles qui coulent vers l'Espagne [...] conformément à l'esprit du Traité des Pyrénées », il essayait un refus ferme de la part du commissaire espagnol. En effet, pour ce dernier, aucun arrangement n'était envisageable si le royaume de France ne reconnaissait pas préalablement « [...] la souveraineté du roi d'Espagne sur toutes les montagnes dont il s'agit, [soit pour Grandpré des assertions] jugées si fort contraires aux faits les plus notoires »¹⁵... Si les discussions devant aboutir à un accord global ne faisaient donc que débiter, une carte était tout de même produite, levée en commun durant l'année 1769 (fig. 3)¹⁶.

De facture très naïve quant à la représentation du relief, car réalisée sans aucun recours à la triangulation (donc exempte de tous points cotés), elle s'attache à présenter les revendications territoriales des deux parties en présence. Ainsi, par exemple, une ligne de points rouges désigne le terrain propre à la communauté de Valcarlos, « [...] dont le chapitre de Roncevaux est propriétaire »¹⁷.

La suite relève d'une histoire sans fin. Pour résumer, en août 1770, le comte de Fuentes, plénipotentiaire espagnol auprès de la cour de Versailles, acceptait le projet français de tracé frontalier mais stipulait qu'il n'avait pas le pouvoir de signer l'accord... L'affaire était par la suite relancée en 1772, en vain, avec deux ans plus tard la réunion d'une nouvelle commission bipartite locale, composée de l'intendant du Béarn et de Navarre, Marius-Jean-Baptiste-Nicolas d'Aine, et de Juan de Torres Salazar, intendant de la province de Guadalajara, secondé par Juan Matías de Azcárate, membre du Conseil royal de Navarre, pour la partie espagnole. Les propositions espagnoles furent alors jugées « inadmissibles » : « Les 3/4 des terrains en discussion, toutes les bonnes pâtures et presque tous

les bois, plus de 100 maisons françaises, 1200 familles françaises ruinées, etc., reviendraient à l'Espagne. »¹⁸

Le baron de Grandpré se déplaçait par la suite en mai 1775 à Aranjuez auprès de la cour d'Espagne pour reprendre les discussions. Plusieurs fois, ce dernier souligna que les deux parties étaient passées à deux doigts d'un accord, dans les faits à chaque fois repoussé¹⁹. Dépité, il regagna la France en février 1776, laissant l'ambassadeur de France, le marquis d'Ossun, poursuivre les échanges²⁰.

La commission bipartite Caro-Ornano (1784 – 1792)

Les progrès en vue de la résolution du problème furent lents mais néanmoins réels, avec deux grands moments : en premier lieu, les deux puissances s'entendirent pour réunir fin 1784 une (nouvelle) commission bipartite chargée de travailler sur la vallée des Aldudes, dirigée par le maréchal de camp Ventura Caro, pour la partie espagnole, et par le comte d'Ornano, ancien gouverneur de Bayonne. Il en découla le traité d'Elizondo, signé le 27 août 1785, destiné à régler durablement la question de la délimitation et des usages agro-sylvo-pastoraux alors en cours dans ce territoire²¹. Dans les faits, ce nouveau traité ne tiendra guère, ses conclusions étant par la suite très rapidement dénoncées vivement par le camp français, telle cette citation choisie parmi tant d'autres : « La démarcation faite dans cette vallée de Baigorri consomme la ruine de ses habitants ; si on leur enlève la plus grande partie de leurs pâturages, ces malheureux seront réduits à désertir leur pays ou à devenir des brigands. »²²

En second lieu, de ces travaux de terrain commun aurait émergé, selon les propres écrits du commissaire espagnol Caro, le projet d'étendre à l'ensemble de la chaîne pyrénéenne les opérations de levé topographique afin de participer à la définition d'une délimitation

15 *Ibid.*

16 *Carte des environs de Saint-Jean-Pied de Port et du pays des Aldudes, levée en 1770 par ordre des cours de France et d'Espagne*, à l'échelle 1:43 200, non signée ; SHD, Article 4, section 1, sous-section 6, carton 2.

17 Baron de Grandpré, *Mémoire sur la frontière de Navarre et sur l'affaire des Aldudes*, *op. cit.*, p. 25.

18 *Ibid.*, p. 32.

19 Ainsi, par exemple, le 7 décembre 1775, un accord sembla enfin possible. Toutefois, comme cela faisait 5 heures que les parties discutaient, elles décidèrent de se réunir le lendemain pour tracer (sur le papier) la ligne nouvellement définie. Hélas, pour la partie française, « les partisans de la vallée de Bastan eurent le temps d'agir » et le lendemain, la délimitation proposée par les Espagnols était considérablement remaniée à leur profit (selon le baron de Grandpré). *Ibid.*, p. 57.

20 « Ainsi ont-ils contesté sur tout, sans jamais convenir de rien ; ayant l'air de se rendre quand ils étaient pressés, mais pour changer ensuite la question ou bien pour faire diversion par de nouvelles assertions. » *Ibid.*, p. 75.

21 *Traité définitif de limite entre la France et l'Espagne, pour établir une ligne divisoire aux Aldudes ou Quint-Royal et Val-Carlos dans la Navarre, et pour déterminer les limites des deux états*. Ce traité fut par la suite ratifié par Louis XVI le 5 mars 1786 et par Carlos III, le 21 mars 1786 (Arvizu, 2001, p.23).

22 *Réflexions sommaires sur la fixation des limites des Pyrénées entre la France et l'Espagne, dans la chaîne des montagnes qui séparent les deux Navarres*, document non signé, daté de 1789 ; Article 4, section 3, sous-section 2 (SHD).

frontalière globale : « Convendría igualmente levantar planos topográficos de la Cordillera, para cuya operación pueden nombrarse (si a V.E le pareciese bien) ocho Ingenieros Geógrafos, inteligentes, ágiles y robustos, para que divididos en cuatro brigadas y acompañados por otros tantos franceses hagan con brevedad el trabajo. »²³

Cette idée allait obtenir en mars 1785 l'accord des deux gouvernements qui étendaient d'un commun accord les missions allouées à la commission réunie initialement pour œuvrer uniquement sur le périmètre de la vallée des Aldudes : « Leurs dites Majestés ont convenu de faire lever la Carte topographique de cette frontière [entre la France et l'Espagne] sur une échelle de 6 lignes pour 100 toises, mesure de la France, afin de pouvoir y tracer avec précision la limite qui aura été fixée depuis l'embouchure de la rivière de Bidassoa jusqu'à l'extrémité du Roussillon. »²⁴

Pour ce faire, le royaume de France délèguait huit officiers ingénieurs-géographes, à savoir Michel Pauly, Marie Emonnot, Thomas Vitry, Jean Sébastien Grandjean et Chrestien de la Croix, chargés de la topographie, Paul Louis Gaultier de Kervéguen, Simon-Pierre Brossier et Louis-Philippe-Reinhard Junker assurant les travaux de trigonométrie – et pour l'Espagne, les ingénieurs militaires Joaquín de la Torre, Tomás Sedeño, José Martínez, Ramón Lope, Juan Antonio Casanovas et Antonio Jacot, tous chargés de la topographie, Antonio de Zara et Vicente Heredia s'occupant des opérations de trigonométrie. De l'avis même de Caro, leurs ingénieurs n'étaient pas au niveau de leurs collègues français, ce qui rendait précieuse cette collaboration dont était attendu un réel transfert de savoir-faire : « Los ingenieros que se han nombrado reúnen poca o ninguna experiencia, a excepción de Don Antonio Zara que es bueno, aunque no muy robusto, con un ojo menor y el otro cansado, porque el que menos de los que vienen de Francia ha estado ocho años empleado en levantar los planos de la frontera de Alemania, y [el conde de Ornano] me ha asegurado que son muy hábiles. »²⁵ Il nous faut signaler que la plus grande partie des ingénieurs militaires espagnols désignés l'ont été sur le critère de la proximité

du poste occupé par rapport à la zone frontalière. Il s'agissait alors « [...] de choisir les plus proches pour qu'ils puissent arriver rapidement »²⁶. C'est pourquoi, au moment de leur désignation, Zara, Lope, Martínez et Casanovas étaient alors en poste à Pampelune, Heredia à Saint-Sébastien et Sedeño, à Barcelone.

Malgré l'hostilité locale, que nous évoquerons brièvement plus loin, les militaires des deux pays lancèrent en commun, à partir d'avril 1786, les premières opérations de triangulation en débutant par le Pays Basque. Leur tâche s'avérait alors considérable, avec près de 100 lieues à relever, de Fontarabie jusqu'à Collioure. Les levés devaient s'étendre sur 4 lieues de largeur, soit 2 lieues de part et d'autre de la frontière, soit un total de 400 lieues carrées, « en pays de haute montagne pour la plupart » (Berthaut, 1902, t.1, p. 103). En janvier 1789, soit 30 mois après le début des travaux, seuls 11 lieues de longueur sur 4 de largeur (soit 44 lieues de surface) avaient été relevées, ce qui fit alors dire au lieutenant-général de Vault, directeur du Dépôt de la Guerre, qu'à ce rythme, il faudrait « 24 ou 25 ans pour arriver à Collioure »²⁷. Les progrès enregistrés dans les premiers temps de la commission avaient été particulièrement lents car celle-ci avait dû se consacrer en priorité aux lourdes opérations de triangulation qui précèdent obligatoirement les levés topographiques.

Ainsi, la première année, il fallut pas moins de trois mois de travail à quatre ingénieurs pour établir le canevas trigonométrique, les 12 autres se chargeant en parallèle du « travail de détail ». Aussi, de Vault proposait-il de réviser le mode opératoire de la commission bipartite. En premier lieu, il espérait qu'avec un peu de méthode, à savoir réussir à faire travailler efficacement les deux équipes en parallèle, on aurait pu espérer terminer « dans 14 ou 15 ans ». Mais en second lieu, pour tenter de réduire encore cet important délai, il proposait de réviser profondément le protocole de levé de la future carte ; jusque là, comme nous l'avons déjà souligné, les ingénieurs géographes (topographes et géodésiens) se consacraient à une bande de 4 lieues de large, à savoir deux lieues de part et d'autre de la ligne frontalière théorique. De Vault recommanda désormais de cantonner les travaux à une bande de 2

23 « Il conviendrait également de lever les plans topographiques de la Chaîne ; pour cette opération, si elle retient l'intérêt de votre Excellence, il faudrait réunir huit ingénieurs-géographes, intelligents, agiles et robustes, pour que répartis en quatre brigades et accompagnés d'autant de Français, ils puissent réaliser rapidement ce travail. » Courrier de Caro au comte de Floridablanca, 2 mars 1785. Archivo Histórico Nacional, sección de Exteriores, livre 667 (t. 45, fol. 73-76).

24 Document intitulé « Projet », non daté et non signé, mais inventorié dans les archives diplomatiques espagnoles comme datant de mars 1785. Archivo Histórico Nacional, sección de Exteriores, livre 667 (t. 45, fol. 110-111).

25 « Les ingénieurs [espagnols] réunis présentent peu ou pas d'expérience, hormis don Antonio Zara qui est bon, quoique peu robuste et présentant un bon œil et un autre fatigué ; parmi les Français, le moins qualifié d'entre eux justifie de 8 années de levés topographiques sur la frontière allemande. [Le comte d'Ornano] m'a assuré qu'ils sont très habiles. » Courrier de Caro au comte de Floridablanca, 11 juillet 1785. Archivo Histórico Nacional, sección de Exteriores, livre 667 (t. 45, fol. 188).

26 Courrier du 18 juin 1785, non signé ; Archivo Histórico Nacional, sección de Exteriores, livre 667 (t. 45, fol. 401).

27 De Vault, *Considérations sur la levée de la carte des Pyrénées*, courrier de janvier 1789 ; SHD, 3 M 353.

lieues : « Il semble qu'une lieue de droite et de gauche serait plus que suffisante pour en constater la fixation ; alors le travail de la carte se trouverait diminué de moitié et conséquemment, terminé dans 6 ou 7 ans au plus »²⁸. Cette proposition reçut un avis positif du Ministère français des Affaires étrangères, qui anticipa la réponse espagnole : en février 1789, l'équipe française était scindée en deux et les ingénieurs géographes dépendant des Affaires étrangères envoyés « du côté de Collioure »²⁹. Or, l'Espagne refusant cette modification du protocole de levé et suite au déclenchement de la Révolution française, les travaux s'éternisèrent ; ainsi, la carte des Aldudes et d'Iraty, dont l'achèvement était prévu initialement pour avril 1789, n'était toujours pas terminée en juillet 1791³⁰... Quant à la commission franco-espagnole de délimitation, elle finit par disparaître officiellement fin 1792, un conflit armé ayant éclaté entre les deux partis. À noter que, côté français, les travaux de levés se poursuivirent malgré les vicissitudes de l'époque et ce, jusqu'en 1795. Hélas, le résultat de ces efforts méritoires, à savoir des cartes réalisées à l'échelle de Cassini, se perdit en grande partie durant cette époque trouble : « On ne les a jamais retrouvées depuis » (Berthaut, p. 106). Il reste dans les archives militaires françaises une *Carte topographique et géométrique de partie des frontières dans les Pyrénées occidentales*, en 5 parties³¹, à l'échelle approximative de 1 : 14 400, produit de cette coopération franco-espagnole : « Elle est à beaucoup plus grande échelle que tout ce qui existe ; le relief est vigoureusement accentué par l'effet d'un éclairage oblique et d'une teinte verte exprimant les régions très cultivées (fig. 4). Cette carte [de l'ensemble de la Chaîne] terminée aurait eu trente mètres de long. »³²

À l'opposé, les archives espagnoles contiennent de nombreuses cartes découlant des travaux de la commission de 1784-1792, dont certaines dédiées plus particulièrement aux secteurs les plus conflictuels de la frontière. Elles peuvent se consulter aisément de nos jours, en particulier dans les centres suivants : Archivo Cartográfico y de Estudios Geográficos del Centro Geográfico del Ejército, et Archivo Histórico Nacional (sección de Exteriores), tous deux situés à Madrid.

Enfin, localement, les travaux de cette commission de délimitation furent très mal perçus et à l'origine de quatre remontrances adressées d'août 1786 à décembre 1787 au Roi de France par le parlement de Navarre (la Navarre « française », à savoir la seule *merindad* sur les six du royaume de Navarre originel située sur le versant nord). Sans entrer dans les détails, les reproches portent tant sur les modes de fonctionnement de la commission que sur ses propositions. Ainsi, le Parlement s'élevait contre « l'autorité sans borne de deux militaires seuls », visant en particulier le commissaire français accusé de « [...] s'être chargé seul d'un travail pour lequel il devait sentir qu'il avait besoin de secours », au contraire de son homologue espagnol, « [...] entouré de commissaires des états et des parties intéressées »³³. En fait, le parlement de Navarre protestait ouvertement contre sa mise à l'écart des négociations dans un domaine, les relations transfrontalières proches, où il était d'usage de le consulter. Aussi, à ses yeux, les premiers résultats de la commission étaient-ils catastrophiques, le commissaire français, le comte Ornano, étant par exemple soupçonné de vouloir céder la forêt d'Iraty aux Espagnols, alors que la contrée manquait cruellement de bois³⁴.

Et paradoxalement, durant les travaux de la commission de délimitation et alors que les deux camps se fréquentaient assidûment, les incidents frontaliers se multiplièrent dans les faits : en 1785, un incendie ayant éclaté dans le massif forestier d'Iraty, le commissaire de la marine espagnole obtint l'arrestation de bergers français. Ces derniers ne furent relâchés que quand on se fut assuré que le feu avait été mis par des contrebandiers espagnols... Six ans plus tard, une corvée de bois de feu montée par des gens de Cize était repoussée par des troupes espagnoles secondées de très nombreux paysans originaires de la vallée de Salazar, etc.

Conclusion

Face à l'hostilité locale et confrontée surtout aux désordres de la Révolution naissante, la commission se dissoudra d'elle-même. Les guerres de la République puis du Premier empire relancèrent les

28 *Ibid.*

29 Courrier du comte de Puysegur, 17 février 1789 ; SHD, 3 M 353.

30 Courrier de Junker, juillet 1791 ; SHD, 3 M 353.

31 Pasajes - Ordax / Yanci - Saint-Jean-Pied-de-Port / Eugui - Ochagavia / Saint-Michel - Mont Ori - Lacuaga / Ustaroz - limites avec l'Aragon. Côté espagnol, le capitaine Massie signale aussi leur présence dans les archives du Gouvernement espagnol. Capitaine Massie, *La cartographie des Pyrénées*, 1934, p. 116.

32 *Ibid.*, p. 29.

33 Parlement de Navarre, *Remontrances sur la démarcation des limites entre la France et l'Espagne sur les limites frontières*, 11 décembre 1786 ; Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, E 2321.

34 « La rareté du bois se fait sentir, et incessamment la nécessité fera la loi d'exploiter la forêt d'Iraty quoiqu'éloignée et malgré les frais à faire pour fournir aux besoins du pays et à ceux de la garnison de Saint-Jean-Pied-de-Port [...] C'est cette forêt que le Commissaire de V. M. veut abandonner à l'Espagne ! Sans qu'aucun motif puisse l'y déterminer. Sans aucune indemnité pour les propriétaires [...] Enfin sans respect pour les titres les plus tranchants qui forment un obstacle invincible à son projet. » *Ibid.*

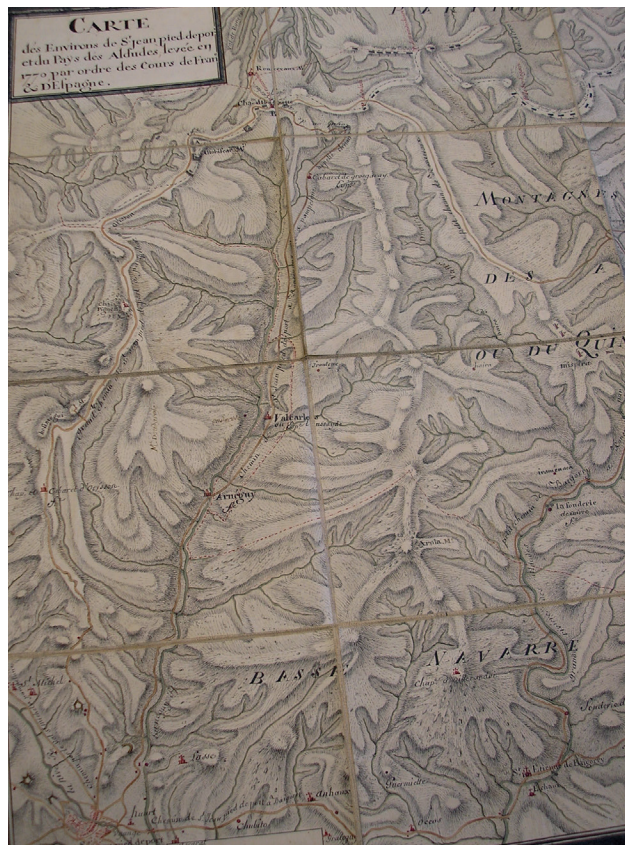


Figure 3 : Carte des environs de Saint-Jean-Pied de Port et du pays des Aldudes, levée en 1770 par ordre des cours de France et d'Espagne, échelle 1:43 200, non signée. SHD, Article 4, section 1, sous-section 6, carton 2.



Figure 4 : Mapa Topografico de los Montes Pyreinos : levantado baxo la escala de 6 lineas por 100 Toesas - Détail de l'embouchure de la Bidassoa. Archivo Cartográfico y de Estudios Geográficos del Centro Geográfico del Ejército, f. 237a.

travaux cartographiques, notamment militaires, sur l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, mais à chaque fois de façon unilatérale (Prudent, 1877 ; Puyo, 2007 ; Puyo, Castañón, García Álvarez, 2016). En effet, on trouve dans les archives militaires plusieurs projets de rectification unilatérale de la partie occidentale des Pyrénées dont cet intéressant rapport de 1811, signé du baron de Vaussay, préfet des Basses-Pyrénées, faisant le point sur plusieurs propositions possibles, comme l'annexion du port de Pasajes et d'une partie du Guipúzcoa ; selon l'auteur, lors du passage de Strabon aux eaux de Dax, cette zone aurait été rattachée à l'Aquitaine ! On est donc très loin de la ligne de partage des eaux³⁵. . . Et un an plus tard , Napoléon I^{er} demandait à son ministre de la Guerre (le général Clarke, duc de Feltre) de lancer l'étude d'un projet destiné à rectifier la frontière franco-espagnole afin de la rendre « [...] la plus militaire et la plus forte possible » : « On doit avoir au Dépôt de la Guerre des renseignements sur ce qu'il y a à faire pour rectifier la frontière des Pyrénées ; faites des recherches. Mon intention est que tout le pendant des eaux ainsi que les bonnes positions soient à nous et que l'on construise des tours sur les sols où il sera nécessaire. »³⁶

Au final, selon le grand spécialiste de ces questions frontalières pyrénéennes Jean Sermet, l'échec de la commission Caro-Ornano fut néanmoins formateur. Le choix de réunir par la suite des commissions bipartites frontalières composées de personnages externes à l'espace étudié, à l'exemple des commissaires Caro et Ornano, fut le principe retenu par les deux parties lors de la reprise des négociations durant les années 1830-1850³⁷. Et après un énième accident frontalier sérieux en forêt d'Iraty qui vit l'envoi sur la zone frontalière de troupes militaires françaises, une nouvelle commission bipartite était constituée en 1853, « [...] pour liquider les nombreux litiges de la frontière de Navarre, insupportable aux deux gouvernements, qui entendaient vivre en paix et bonne intelligence, sinon même en collaboration » (Sermet, 1975, p. 314). Elle donna lieu trois ans plus tard à la signature entre les deux parties du premier *Traité des Limites*, avec un tracé frontalier pyrénéen qui n'a plus été contesté depuis³⁸. Il était temps...

35 Baron de Vaussay, *Observations sur les vallées espagnoles qui pourraient être réunies à son département*, vraisemblablement 1811 ; SHD, Article 4, section 3, sous-section 2.

36 Napoléon I^{er}, courrier au Duc de Feltre, 1 mars 1812 ; SHD, article 4, section 3, sous-section 2 .

37 « Une fois de plus, comme en 1717 et 1785 des négociations à un niveau trop proche des intéressés avaient échoué. D'où la décision prise à Madrid et à Paris de ne plus confier les négociations qu'à des étrangers au secteur frontalier, sans connexion personnelle avec les intérêts locaux. » Sermet, 1994, p. 271.

38 Il faudra deux autres textes pour régler le cas de toute la frontière pyrénéenne, de l'Atlantique à la Méditerranée, soit les traités de 1862, 1866 et les conventions additionnelles de 1858, 1863 et 1868.

Bibliographie

- Arvizu F. (de)**, 1983, « Problemas de límites y facerías entre los valles navarros y franceses del Pirineo », *Cuadernos de Etnología y Etnografía de Navarra*, XV, n° 41-42, 38 p.
- Arvizu F. (de)**, 2001, Frontera y fronterizos: el caso de los Alduides (Pirineo de Navarra)”, *Anuario de Historia del Derecho Español*, n.º 71, pp. 9-48.
- Berthaut H. (colonel)**, 1902, *Les Ingénieurs-géographes militaires, 1624-1831*, Paris, Imprimerie du service géographique, 2 tomes.
- Broc N.**, 1978, « Géographes et naturalistes dans les Pyrénées catalanes sous l’Ancien régime », dans G. Fréchin & J. Robert (dir.), *Trois siècles de cartographie dans les Pyrénées*, Lourdes, éditions du Musée pyrénéen, p. 55-75.
- Burgueño J.**, 2007, « El repte cartogràfic del Pirineu. El mapa de Roussel i La Blotière (1730) », *Mètode*, n.º.53, URL : <http://metode.cat/Revistes/Monografics/Cartografia/El-repte-cartografic-del-Pirineu>
- Capdevila J.**, 2009, *Historia del deslinde de la frontera hispano-francesa. Del Tratado de los Pirineos (1659) a los Tratados de Bayona (1856-1868)*, Madrid, Centro Nacional de Información Geográfica.
- Fernández de Casadevante C.**, 1989, *La frontière franco-espagnole et les relations de voisinage*, Bayonne, Harriet.
- García Álvarez J., Puyo J.-Y.**, 2015, « La aportación geográfica y cartográfica de las Comisiones de Límites Luso-franco-españolas (siglos XVIII y XIX). Apuntes para una historia comparada del conocimiento y la cooperación científica sobre la frontera », *Terra Brasilis (Nova Série)*, n° 6 [mis en ligne le 17 décembre 2015]. URL : <http://terra-brasilis.revues.org/1693>.
- Gómez-Ibañez D. A.**, 1975, *The Western Pyrenees*, Oxford, Oxford Research Studies in Geography.
- Léonard F.**, *Traitez de Paix, de trêve, de neutralité, de confédération, d’alliance et de commerce, etc.* Paris, Privilège du Roi, 1693, t. IV.
- Marga A.**, 1879, *Géographie militaire*, Fontainebleau, Ernest Bourges, tome 2.
- Massie (capitaine)**, 1934, *La cartographie des Pyrénées*, Tarbes, éditions de la Section des Hautes-Pyrénées du Club Alpin Français.
- Pelletier M.**, 2002, *Les cartes des Cassini - la science au service de l’Etat et des régions*, Paris, CTHS.
- Prudent F. (capitaine)**, 1877, « Opérations géodésiques (frontière des Pyrénées) - Note sur des opérations géodésiques peu connues, exécutées de 1784 à 1795 sur la frontière des Pyrénées par les ingénieurs-géographes des camps et armées », *Annuaire du Club Alpin français*, Paris, Hachette.
- Puyo J.-Y.**, 2002, « Faceries et rectifications frontalières : le cas de la forêt d’Iraty », in *Frontières*, Ch. Desplat (dir.), Paris, CTHS, p. 65-78.
- Puyo J.-Y.**, 2007, « La géographie militaire française et les Pyrénées : ‘des cartes aux hommes’ (XVIII^e-XIX^e) », *Sud-Ouest Européen*, n° 23, p. 29-44.
- Puyo J.-Y.**, 2013, « Les militaires français et la ‘barrière pyrénéenne’ : construction et permanence du mythe », in *Géographie et géographie historique*, Ph. Boulanger (dir.), *Cahiers du Centre d’Études d’Histoire de la Défense*, n° 36, 2009, p. 69-89.
- Puyo, J.-Y., Castañón, J.C., García Álvarez J.**, 2016, « Cartographe et décrire la péninsule Ibérique : l’héritage militaire français (1807-1823) », *Annales de Géographie*, n° 707, p. 74-102.
- Rodes M.**, 2001, « Les officiers géodésiens aux Pyrénées, 1825-1827 et 1848-1851 », dans J.-Y. Puyo (dir.), *Vues d’en Haut, les Pyrénées*, Pau, éditions du Pin à Crochets, coll. *Les feuilles du Pin à Crochets*, p. 4-30.
- Sahlins P.**, 1996, *Frontières et identités nationales - la France et l’Espagne dans les Pyrénées depuis le XVII^e siècle*, Paris, Belin.
- Saint-Saud, M.A.**, 1912, *Questions de frontière franco-espagnole. La Commission internationale de délimitation de 1784-1792*, Paris, Imprimerie Nationale, 31 p.
- Sermet J.**, 1975, « La frontière hispano-française des Pyrénées et les conditions de sa délimitation », *Bulletin pyrénéen*, n° 104, p. 307-329.
- Sermet J.**, 1983, *La frontière des Pyrénées*, Pau, Les Amis du Livre Pyrénéen.

Sermet J., 1994, « Le statut original du Pays Quint », *Bulletin pyrénéen*, n° 183-184, p. 263-294.

Zudaire E., 1967, « Facerías de la cuenca Baztán-Bidasoa », *Príncipe de Viana*, n° 106-107, p. 61-96